



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 janvier 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h12.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. OUDOT/M. PERRIN ; B. DIRAND/P. BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. ROUX/B. LAPOIRE.

Vente de terrains rue des Faulx cadastrés AK 298 de 776 m² et AK 302 de 35 m² à Monsieur Cédric GAUDILLAT et Madame Chloé SERRANO

Une demande d'acquisition du terrain situé 9 rue des Faulx et formé par les parcelles AK 298 et AK 302 de 811 m², a été adressée à la commune par Monsieur Cédric GAUDILLAT et Madame Chloé SERRANO pour y construire une maison individuelle.

Après avis de France Domaines du 24 juin 2022 fixant le prix hors taxes à 73 000 €, le prix de vente proposé est de 98 € TTC le m² soit :

$$811\text{m}^2 \times 98 \text{ € TTC} = 79\,478 \text{ € TTC} (66\,231.67 \text{ € HT})$$

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente des parcelles AK 298 et AK 302 d'une surface totale de 811 m² à Monsieur Cédric GAUDILLAT et Madame Chloé SERRANO pour un montant de 79 478 € TTC.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de trois ans (durée réglementaire de validité du permis de construire) faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune sans qu'aucun frais ne lui incombe de cette destitution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

Affiché à la Mairie de Valdahon le :
16/01/2023

